

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

Étaient Présents : MM. VAN GOETHEM H, LIEVIN, PEUVOT, BOONE, FERNANDES, HAREN, GRISON, BARBIER, BEUGER, DECAUX, LE LAGADEC, VAN GOETHEM E, HOLLINGUE.

Madame DEBUIRE donne pouvoir à Monsieur LE LAGADEC Gildas.

Absent : Monsieur GALLAND

Monsieur VAN GOETHEM Hubert soumet le compte rendu de la précédente séance au conseil municipal qui n'appelle aucun commentaire.

VALIDATION DU COMPTE DE GESTION 2022 ET VOTE DU COMPTE 1068

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le compte de gestion provisoire transmis par la Trésorerie.

Il en ressort que les recettes de Fonctionnement ont nettement augmenté en cette année 2022, passant de 342 991,15 euros à 391 373,15 euros dû entre autre à une reprise d'activité des services périscolaires et des locations de la salle polyvalente.

En ce qui concerne les dépenses elles ont également augmenté passant de 315 437,90 euros à 331 015,99 euros dû en partie à l'inflation, particulièrement la hausse du coût de l'énergie.

Ainsi l'excédent de fonctionnement de l'année 2022 s'élève à 60 357,16 euros en amélioration par rapport à 2021.

Pour la partie Investissement, les recettes et les dépenses sont pratiquement à l'équilibre dégageant un excédent de 4 805,28 euros.

La reprise des déficits antérieurs nous amène à devoir effectuer une affectation de résultat de 42 106,38 euros représentant le compte 1068.

Le conseil municipal entend les éléments financiers qui lui sont fournis. Monsieur le Maire donne la présidence à Madame LIÉVIN afin d'effectuer un vote de principe tant pour le compte de gestion que pour le compte 1068. Le vote officiel sera repris lors d'une prochaine séance.

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame LIÉVIN procède au vote.

A l'unanimité les membres présents valident le compte de gestion 2022 et le compte 1068 (affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022).

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA RÉALISATION DES CABINES DE DOUCHE

Monsieur FERNANDES présente les devis réalisés auprès de deux entreprises MDLEC et LEROY MERLIN.

Monsieur HOLLINGUE rapporte qu'il est allé sur place voir la qualité des matériaux proposés. Il en ressort que la porte proposée par la société MDLEC est plus appropriée pour des logements locatifs.

Suite à l'examen des devis proposés, il en ressort que pour une différence de moins de 300 euros H.T. la proposition de la société MDLEC semble la plus intéressante.

D'autre part, Madame LIÉVIN souligne que la société MDLEC se situe sur la commune de Jumel et que la proximité de la société sera un plus pour les éventuelles réparations.

Après discussion, les membres votants acceptent par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION de retenir la proposition de la société MDELEC pour la réalisation des 4 cabines de douche.

DELIBERATION SUR LE MAINTIEN DU TEMPS SCOLAIRE

Monsieur le Maire indique que les services académiques demandent chaque année le renouvellement pour le maintien du rythme scolaire. Il est ici précisé qu'à ce jour, le rythme scolaire de l'école de la commune est de 4 jours et que les horaires sont de 9h00-12h00 13h30-16h30.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir ce rythme scolaire et ces horaires.

PRÉVISIONS POUR INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES

Au vu des résultats de l'année 2022 et de l'excédent capitalisé de 113 644,28 euros et du fait qu'il est nécessaire de maintenir un niveau de trésorerie suffisant pour les dépenses obligatoires, Monsieur le Maire propose une nouvelle fois de ne pas prévoir de nouveaux investissements. Néanmoins, certaines dépenses d'investissement restent essentielles pour l'entretien de notre patrimoine.

Ainsi 4 cabines de douche des logements sont à rénover, des branchements d'assainissement sont à prévoir, l'ensemble pour un montant d'environ 20 0000 euros H.T.

Monsieur DECAUX rappelle que la commune avait également envisagé d'acquérir un défibrillateur pour un montant d'environ 1500 euros H.T.

Monsieur FERNANDES signale qu'un T.B.I (Tableau Blanc Interactif) avait été également inscrit au précédent budget mais qu'actuellement dans un contexte scolaire difficile, il est préférable de suspendre cette dépense.

QUESTIONS DIVERSES

HAIE AUTOUR DE LA PLACE SADI CARNOT

Monsieur le Maire a eu l'occasion de rencontrer le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) afin d'obtenir des conseils sur le choix des essences à utiliser. D'autre part, le CRPF nous mettra en relation avec un fournisseur de plants. Le montant global de ce projet ne s'élèverait qu'à environ 200 euros.

Madame BOONE précise que dans ces conditions il n'est pas nécessaire de monter un dossier de demande de subvention.

Monsieur le Maire remercie Monsieur PETIT Julien qui fournira le paillage nécessaire pour les plantations.

Après discussion le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de cette haie.

EMBELLISSEMENT DES POSTES DE TRANSFORMATION.

Monsieur le Maire rappelle que la fédération départementale d'électricité propose d'embellir un poste de transformation dans la commune. Madame BOONE présente plusieurs photos prises dans la commune. Après visionnage les 3 thèmes retenus sont : Champ de blés, Champ de Colza et église de Jumel sur la façade du poste.

BOITE A LIVRES

Madame BARBIER souhaite qu'une boîte à livres soit réinstallée sur la commune. Un débat s'instaure sur l'implantation et la conception de cette boîte à livres. Elle pourrait être fabriquée par les agents communaux et installée à proximité de la Mairie pour éviter les dégradations.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

DÉPART EN RETRAITE DE L'AGENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe que depuis le 1 février 2023 Monsieur CAPLAIN Yves est en retraite. Le conseil municipal estime qu'il y a lieu d'organiser une réception pour son départ.

Madame LIÉVIN propose la date du 8 mai prochain pour l'organisation de cette réception.

Le conseil municipal propose d'allouer une somme pour faire un cadeau à l'agent municipal. Monsieur BEAUGER, en tant que président du comité des fêtes, et Madame LIÉVIN, trésorière, déclarent que l'association participera également à ce cadeau.

Les administrés présents le 08 mai pourront s'ils le désirent déposer une enveloppe dans une boîte prévue à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.